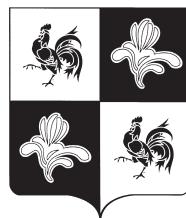


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 décembre 2025

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2025
ET DE BUDGET INITIAL 2026
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de M. Bertin Mampaka Mankamba, président du Parlement francophone bruxellois	3
3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général	3
4. Discussion générale conjointe.....	4
5. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes	5
6. Vote de l'ensemble	5
7. Approbation du rapport.....	5
8. Tableaux adoptés par la commission	5

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Ariane de Lobkowicz, M. Marc-Jean Ghysels (président), M. Elhadj Moussa Diallo, Mme Aline Godfrin, Mme Gladys Kazadi, M. Hennan Oflu, Mme Patricia Parga Vega, M. Oliver Rittweger de Moor, M. Temiz Sevket et Mme Farida Tahar.

Étaient également présents à la réunion : M. Bertin Mampaka Mankamba (président du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (conseiller adjoint).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 3 décembre 2025, la proposition d'ajustement du budget 2025 et de budget initial 2026 du Parlement francophone bruxellois.

Sur proposition de **M. Marc-Jean Ghysels (président)**, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un examen conjoint de l'ajustement 2025 et de l'initial 2026.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Farida Tahar est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de

M. Bertin Mampaka Mankamba, président du Parlement francophone bruxellois

M. Bertin Mampaka Mankamba (président du Parlement) précise que pour la quatrième année consécutive, y compris pour l'année 2026, la dotation est fixée à une somme de 5 millions d'euros, malgré l'augmentation générale des prix.

Cette trajectoire tendue accompagne les efforts d'économie qui sont demandés à la Région bruxelloise. En effet, un milliard d'euros d'économie a été fixé. Le président du Parlement félicite le secrétaire général et ses équipes qui ont conscience de tous ces enjeux depuis bien longtemps.

Le cadre du personnel est resté globalement stable. Seuls de petits mouvements ponctuels sont visibles, notamment avec les interruptions de carrière et les remplacements inhérents à toute institution.

Pour 2026, c'est une prise en compte des besoins indispensables tels que les retours éventuels des personnes qui sont en formation et les indexations incompressibles.

Le président du Parlement précise qu'il n'est pas réviseur de comptes, mais qu'il a le sentiment qu'on ne court pas de grands dangers en termes de management, de gestion, de prévision, d'anticipation ou encore de dépenses soudaines imprévues qui pourraient créer une situation tendue en termes de fonctionnement.

La démocratie a un prix. Il faut assurer le fonctionnement du Parlement, certes en faisant des efforts.

Il faut néanmoins préserver la qualité de travail du personnel. Ces chiffres peuvent avoir une incidence dans le climat ou la manière de fonctionner.

Après un an et demi dans la fonction, le président du Parlement pense qu'il peut être fait confiance à l'administration qui est bien tenue et rassure tous les membres du Bureau qui sont très regardants. Le Bureau du Parlement est très apaisé mais examine chaque ligne de chaque décision, chaque proposition. Il n'y a pas de complaisance ni de négligence par rapport au travail qui est fait. Le président du Parlement invite tout un chacun à avoir un regard consciencieux, tout en sachant que les choses sont faites avec rigueur et confiance.

Il termine en rappelant qu'il est un président bénévole, avec le sourire.

3. Exposé de **M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général**

Le secrétaire général a l'honneur de présenter à la commission aujourd'hui, au nom du Bureau, le projet d'ajustement du budget 2025 ainsi que la proposition de budget pour l'exercice 2026.

Comme il l'a déjà été dit, ces deux documents s'inscrivent dans un contexte institutionnel un peu particulier, marqué par l'absence prolongée d'une majorité politique. Malgré cette situation, le greffe et le Bureau ont maintenu leur ligne de conduite.

Le secrétaire général rappelle que le budget constitue une autorisation et non une obligation de dépense. Dans cet esprit, les commissaires constateront que la dotation sollicitée demeure inchangée pour la quatrième année consécutive. L'intention est de poursuivre cet effort sur l'ensemble de la législature.

L'ajustement constitue, comme chaque année, un exercice classique consistant à rapprocher les prévisions du budget initial des évolutions constatées en cours d'exercice. Le compte final devrait d'ailleurs être encore plus favorable, comme les commissaires ont pu le constater dans le compte 2024, compte tenu de la situation institutionnelle évoquée qui réduit naturellement certaines activités, notamment les commissions délibératives, ou certaines dépenses liées aux missions du président et de son cabinet. En effet, comme cela a été souligné, le président travaille de manière bénévole. Il a jusqu'à présent pu compter sur un cabinet extrêmement restreint au niveau du Parlement francophone bruxellois.

Les crédits de personnel reflètent, eux, le départ en interruption de carrière d'un agent du service législa-

tif et son remplacement. Cela explique les variations enregistrées, même si, au total, c'est une diminution qu'on propose, suite à notamment des départs à la pension d'agents en cours de l'année passée. Les autres évolutions, majoritairement orientées à la baisse, découlent d'adaptations aux dépenses réelles.

Il en va ainsi pour les crédits affectés aux bâtiments, notamment par une indexation limitée et une absence de travaux. Les crédits liés à la commission de déontologie, toujours en attente de déblocage notamment au niveau de questions juridiques à la Région wallonne, ou aux commissions délibératives ont également été réduits. Il convient également de noter la baisse du coût de l'impression des documents parlementaires, en partie liée au nouveau contrat et aux nouvelles dispositions prises par le Bureau, mais aussi au fait que l'activité parlementaire ayant été un peu réduite, les documents sont moins nombreux. Le secrétaire général précise que si l'activité parlementaire est réduite au niveau des documents législatifs, ce n'est pas le cas au niveau des questions orales et d'actualité, des interpellations et des questions écrites.

En matière de recettes, l'ajustement tient compte d'une politique de placement des liquidités sur des comptes à terme redevenus un peu plus intéressants qu'il y a 4 ou 5 ans.

Pour le budget 2026, le secrétaire général remercie les services qui ont intégré les efforts demandés en réalisant un travail d'autolimitation des dépenses dans beaucoup de secteurs et aussi pour la charge de travail qu'ils assument. En effet, le greffe fonctionne avec un personnel réduit comme le président du Parlement l'a fait remarquer. Le secrétaire général ne peut pas garantir aux commissaires qu'il ne viendra pas à un moment avec une demande de renfort dans certains services.

Les crédits pour la mise en œuvre du plan de formations arrêté par le Bureau sur proposition des services sont prévus. C'est très important à l'heure actuelle d'avoir une politique proactive en matière de formation. Il a été tenu compte des indexations des salaires qui seront peut-être limitées à l'avenir. Il en va de même pour les incontournables indexations liées aux loyers et à différents marchés en cours.

Toutes les diminutions possibles ont été réalisées dans les différentes rubriques et en particulier les rubriques D, E, G et F. Certaines dépenses connaissent malgré tout une hausse inévitable, notamment en informatique, vu l'intégration future de la suite Microsoft Office 365 (E5) pour des obligations liées au respect du RGPD. Un nouveau marché de

nettoyage a été passé. Les prix seront donc ceux de 2025 et non plus ceux de 2021.

Malgré tout cela, la dotation pour 2026 peut rester fixée à 5 millions d'euros. Elle est d'ores et déjà inscrite par tiers dans les douzièmes provisoires pour l'année 2026. Il convient de souligner que cela met un terme à la pratique dite « de la turbine », comme le souhaitait la Cour des comptes.

4. Discussion générale conjointe

M. Oliver de Rittweger de Moor (PTB) annonce que le groupe PTB votera contre la proposition d'ajustement budgétaire. Évidemment, ce n'est pas contre le personnel et les travailleurs qui font tourner ce Parlement, mais parce qu'il reste opposé au maintien de différents priviléges de députés qui se trouvent dans le budget.

Il y a d'abord la dotation aux groupes politiques à hauteur de 377.000 euros. Les partis politiques reçoivent beaucoup trop d'argent en Belgique, près de 80 millions d'euros par an. C'est beaucoup plus qu'ailleurs en Europe par rapport à la taille de la population.

Il y a une dotation du Parlement fédéral, du Parlement régional, et encore une du Parlement francophone bruxellois. Le groupe PTB a toujours défendu le fait de diviser par deux ces dotations et de s'inspirer, par exemple, du modèle de financement des partis en Allemagne. Ils ne soutiennent pas cette dépense, d'autant plus au moment où certains partis veulent faire des économies importantes sur le dos du personnel du Parlement francophone bruxellois et du Parlement régional.

Le député évoque également les centaines d'euros supplémentaires perçus par les députés qui exercent une fonction spéciale au sein du Parlement, alors qu'ils touchent déjà des revenus de plus de 7.000 euros nets par mois. Le groupe PTB propose, comme chaque année, de supprimer purement et simplement ce privilège. Cela permettrait de réaliser encore 185.000 euros d'économie grâce à la suppression de ce poste.

Certains l'ont évoqué, le président a fait des efforts. Cependant, le député se demande s'il n'y a pas une erreur dans le budget car il est inscrit un montant de 420.000 euros. Ce montant était beaucoup moins important en 2023. C'est peut-être une faute de frappe.

Le député a la même interrogation au point F1 qui concerne un véhicule.

Le secrétaire général répond que la somme de 420.000 euros est une dépense putative. C'est la somme correspondant au cabinet de la présidence à effectif complet prévu par la réglementation. Celle-ci prévoit de calculer sur base d'une ancienneté barémique de 10 ans. Les services du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ont calculé le montant sur cette base et ont communiqué au greffe le montant théorique.

Le budget en 2023 était moins élevé pour ce poste parce que la présidence de l'époque avait fait le choix de prendre un cabinet complet mais en faisant recours soit à des gens avec moins d'ancienneté, soit en faisant recours à des barèmes inférieurs aux barèmes maximaux prévus par la réglementation. Ce choix a entraîné une dépense moins importante sur base annuelle.

Concernant la rubrique F1, il n'y a quasiment pas d'augmentation. On réserve un crédit si le futur président souhaite un véhicule de fonction, ce qui n'est pas le cas du président actuel. Cet avantage fait partie des choses prévues dans la réglementation. Actuellement, il y a une collaboration entre le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement francophone bruxellois puisqu'il s'agit d'un président commun. Le Parlement francophone bruxellois met à disposition un chauffeur et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale met à disposition la voiture électrique de service.

Mme Aline Godfrin (MR) aimerait répondre à ses collègues du groupe PTB. Les dotations des partis politiques servent à payer du personnel compétent. À moins de ne pas considérer les gens qui travaillent pour les partis politiques comme des travailleurs au même titre que les autres, et si on veut des partis performants, c'est normal qu'il y ait une dotation aux partis. Ce sont des hommes et des femmes qui travaillent tous les jours pour avoir des idées, pour être créatifs, pour proposer des solutions pour les citoyens.

La députée ne partage pas du tout les propos de son collègue M. Oliver Rittweger de Moor. En ce qui concerne les priviléges, elle soulève que les députés du groupe PTB en bénéficient également. Les dépu-

tés ont fait une réduction aussi de leurs indemnités. Le président a fait des économies sur les frais de personnel. Il n'a pas pris un cabinet très important, compte tenu des affaires courantes. Ce sont des signes qui vont dans le bon sens.

5. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes

Les dépenses ordinaires

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

Les recettes ordinaires

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

6. Vote de l'ensemble

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2025 et de budget initial 2026 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

7. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président de la commission et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

8. Tableaux adoptés par la commission

Il est renvoyé aux tableaux de la proposition d'ajustement du budget 2025 et de budget initial 2026 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'ils figurent au document parlementaire 40 (2025-2026) n° 1.

La rapporteuse,

Farida TAHAR

Le président,

Marc-Jean GHYSSELS

